

HANDICAP : QUI FAIT QUOI ?



LE DÉPARTEMENT

Est le guichet d'entrée pour les personnes en situation de handicap



- Au sein de la Maison de l'Autonomie (MDA), le Département accueille, oriente et prend les décisions relatives à la prise en charge du handicap.

Verse des prestations



- La prestation de compensation du handicap pour financer des aides humaines, techniques, l'aménagement du véhicule ou du logement, l'aide à la parentalité pour les parents en situation de handicap.
- Les prestations d'aide sociale pour l'hébergement des adultes en établissement.

Autorise la création, la modification ou l'extension d'établissements et de services



- Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisés, services d'accompagnement à la vie sociale, prise en charge des transports scolaires spécialisés.
- Assure l'accessibilité des collèges, des musées départementaux, des espaces naturels sensibles.
- Favorise l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports adaptés.

L'ÉTAT

Fixe les orientations nationales et la réglementation en matière de politique du handicap



- Création d'établissements pour personnes porteuses de troubles autistiques ou de handicap rare,
- Création d'unités spécialisées dans les écoles,
- Garde d'enfants facilitée dans les crèches....

Confie aux ARS

(agences régionales de santé)



la création et le financement d'établissements et de services médicaux-sociaux pour les enfants et les adultes nécessitant des soins et un emploi adapté.

Finance les allocations



pour les adultes (AAH) et les enfants handicapés (AEEH).

Assure la scolarisation



des enfants et recrute les auxiliaires de vie scolaire.

L'ACTION DU DÉPARTEMENT EN CHIFFRES



+ de **180 millions d'€**
en 2021

(2^e budget du Département après celui consacré aux personnes âgées).



80 000
demandes d'aide



Près de **9 000**
isérois (adultes et enfants)

perçoivent une prestation de compensation du handicap (PCH), soit un budget de 48 millions d'€.



3 900 places
d'hébergement

Dont 400 places créées depuis 2015.